



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2020  
Français  
Original : arabe

---

### Lettres identiques datées du 28 juin 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-septième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#) et [2504 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2020/576](#)).

Le Gouvernement syrien réaffirme sa position concernant l'acheminement d'une assistance à travers la frontière et souligne notamment ce qui suit :

- Les tentatives de certains pays de faire reconduire les dispositions de la résolution [2165 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité reflètent la démarche politisée qu'ils ont adoptée depuis le début de la guerre terroriste qui a été imposée à la Syrie, visant principalement à porter atteinte à sa souveraineté nationale, en violation flagrante des dispositions de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, et à fournir divers types d'assistance aux groupes terroristes armés qu'ils soutiennent. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et du fait que le Gouvernement syrien a rétabli son contrôle sur la plupart des zones qui étaient précédemment aux mains de ces groupes terroristes armés et a donné son aval à l'acheminement d'une assistance dans tous les secteurs, comme indiqué dans le rapport, les arguments peu convaincants avancés par ces États pour reconduire les dispositions de cette résolution sont sans fondement. Plutôt que d'accepter de tels prétextes, le Secrétariat devrait maintenant s'employer sérieusement à donner effet au consentement donné par le Gouvernement syrien et à fournir une assistance dans tous les secteurs.
- Durant les années écoulées, les dispositions de la résolution [2165 \(2014\)](#) n'ont pas été respectées, en ce qui concerne notamment les garanties de transparence des opérations d'assistance à travers la frontière ou le respect des principes de l'action humanitaire.
- Le fait d'obtenir l'aval du Gouvernement syrien avant l'acheminement d'une aide humanitaire à travers la frontière est l'un des principes fondamentaux énoncés dans la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale. Il ne suffit pas d'informer le Gouvernement. Les notifications adressées au Gouvernement ne répondent toujours pas aux normes minimales de crédibilité quant aux chiffres, aux informations, au nombre de bénéficiaires et aux parties qui sont censées réceptionner et distribuer l'assistance aux civils



- Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne n'a pas été en mesure, à ce jour, de vérifier si l'assistance transfrontalière parvenait aux personnes auxquelles elle était destinée. L'opacité de la façon dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires traite avec le Mécanisme de surveillance et les organismes opérant sur le terrain soulève bon nombre d'interrogations et de doutes.
- La majeure partie de l'aide acheminée à travers la frontière continue de tomber aux mains de groupes terroristes armés plutôt que d'être distribuée aux personnes qui sont dans le besoin. Le bien-fondé de cette assistance reste limité par rapport à l'assistance distribuée depuis l'intérieur de la République arabe syrienne.

En ce qui concerne le présent rapport, le Secrétariat se doit de répondre d'urgence aux questions suivantes :

- Pourquoi le Secrétariat maintient-il, malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement syrien pour faciliter l'acheminement d'une aide aux personnes qui sont dans le besoin, qu'il faut continuer d'envoyer cette assistance à travers la frontière?
- Pourquoi nier le fait que l'insécurité alimentaire de millions de Syriens est principalement due aux mesures coercitives unilatérales qui leur ont été imposées par les États-Unis d'Amérique, qui sont même allés jusqu'à les durcir de manière barbare, sans se soucier des souffrances du pays, notamment face aujourd'hui à la pandémie de COVID-19 ?
- Pourquoi nier le fait que les souffrances de millions de personnes se trouvant dans des secteurs qui échappent au contrôle de l'État sont causées par les agissements de groupes terroristes armés, comme indiqué dans le rapport ?
- Pourquoi omettre les actes de brutalité perpétrés par les forces d'occupation turques contre des millions de Syriens ?
- Pourquoi nier de manière répétée que les souffrances des habitants de Roukban découlent des agissements de la faction terroriste armée opérant dans la région qui est directement soutenue par les États-Unis, alors que ces derniers ont montré de manière répétée qu'ils ne respectaient pas leurs engagements et leurs promesses d'évacuer le camp et d'aider ses habitants à réintégrer leurs foyers ?
- Pourquoi le Secrétariat n'admet-il pas que ce sont les groupes terroristes armés qui commettent les crimes les plus graves et portent atteinte aux principes du droit international et pourquoi les désigner comme des « parties au conflit » ?
- Pourquoi le Secrétariat persiste-t-il à se fier à des sources spéculatives et douteuses, pour lancer des accusations infondées contre le Gouvernement syrien ?
- Pourquoi le Secrétariat réfute-t-il le fait que les mesures prises par le Gouvernement syrien dans certains secteurs sont conformes au droit que lui confère la constitution de protéger les Syriens contre les agissements des groupes terroristes armés, décrits en détail dans le rapport, et pourquoi critique-t-il le Gouvernement ?
- Pourquoi le Secrétariat continue-t-il de qualifier les groupes terroristes armés de « forces d'opposition » ?
- Pourquoi le Secrétariat craint-il d'admettre que les autorités d'occupation turques sont responsables du fait que le Gouvernement syrien a refusé d'avaliser l'envoi d'un convoi d'aide humanitaire à Atareb ?

Il est fort contrariant, alors que le Gouvernement syrien n'a eu de cesse de maintenir, depuis le début de la guerre terroriste qui lui a été imposée, que des groupes terroristes armés se servaient d'écoles, d'hôpitaux et d'infrastructures civiles comme bases pour mener des opérations terroristes et prenaient pour cibles des civils avec toutes sortes d'armes, que le Secrétariat ait constamment réfuté ces faits, allant même jusqu'à accuser délibérément et faussement le Gouvernement syrien de prendre ces bases pour cible. Et pourtant, il est indiqué, au paragraphe 19 du rapport, que les soi-disant Forces démocratiques syriennes avaient placé des combattants armés à l'intérieur des écoles !

En conclusion, le Gouvernement syrien réaffirme que pour mettre un terme aux souffrances des Syriens, il faut cesser toute forme d'hypocrisie et de politisation, arrêter d'investir dans le terrorisme et abroger les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien. Il faut également dans la mesure du possible acheminer une aide aux personnes qui ont souffert aux mains de groupes terroristes armés et subi des actes d'agression de la part du régime turc et de toutes les autres parties internationales opérant illégalement sur le sol syrien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) **Bashar Ja'afari**

---